

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Rapport annuel 2010-2011



Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC)

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été constituée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), et à gérer et administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC constitue un organisme chapeauté par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

À PROPOS DE LA SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

La SOFC en bref

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) a été établie par la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* et a été constituée le 27 février 2009. La principale activité de la SOFC consiste à gérer les intérêts du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite connue sous le nom du Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), et à gérer et administrer le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE). La SOFC constitue un organisme chapeauté par le ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

Le FOCR, qui dispose d'un budget de 205 millions de dollars, est une société en commandite mise en œuvre par le gouvernement de l'Ontario, de concert avec des investisseurs institutionnels de premier plan (le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), la Banque Royale du Canada, le Groupe Banque TD, la Banque de développement du Canada et la Financière Manuvie). Le FOCR a été mis sur pied dans le but d'investir principalement dans les fonds de croissance et les fonds de capital-risque axés sur l'Ontario, qui appuient les sociétés innovantes à forte croissance. L'Ontario a consenti 90 millions de dollars à ce fonds, tandis que le reste du financement provient des institutions partenaires.

Le FOCR est structuré comme un fonds de fonds au sein duquel un bassin d'investisseurs mettent leurs capitaux en commun dans le but, d'une part, d'investir dans une gamme de fonds (principalement des fonds de capital-risque) et, d'autre part, de procéder à des coinvestissements directs dans certaines sociétés. La gestion du FOCR a été confiée à Northleaf Capital Partners. À titre de partenaire de la société en commandite du FOCR, la

SOFC ne joue aucun rôle actif concernant la gestion du fonds.

Le FOCR a été créé pour encourager l'innovation et stimuler les investissements en Ontario, et ce, en améliorant le rendement des investissements à long terme et en contribuant à la création d'un secteur du capital de risque autosuffisant apte à soutenir la concurrence mondiale.

Mis sur pied en 2009, le FODTE est quant à lui doté d'un budget de 250 millions de dollars et se veut un fonds de coinvestissements directs établi par la province de l'Ontario afin d'investir directement, en partenariat avec les investisseurs admissibles, dans des entreprises ontariennes innovantes à forte croissance dans les secteurs suivants : les technologies propres; les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe; et les médias numériques et les technologies de l'information et des communications. Le fonds se veut un programme d'investissement discrétionnaire restrictif axé sur des investissements en capitaux propres ou en quasi-capitaux propres.

Le FODTE est un fonds reposant sur les mécanismes du marché, qui vise à investir dans les entreprises à la recherche d'une série d'investissements d'au moins un million de dollars et d'au plus 15 millions de dollars. Le montant total des investissements engagés par la SOFC dans une même société au cours de la durée du fonds ne dépassera pas 25 millions de dollars.

Le FODTE devrait être autosuffisant, c'est-à-dire qu'il se caractérise par le réinvestissement des actifs nets ou des profits récupérés à la suite de placements.

TABLE DES MATIÈRES

1	Message du président et du président-directeur général
3	Membres du conseil d'administration
5	Examen et analyse de la direction
5	Les marchés de capital-risque en 2010
8	Activités d'exploitation et résultats obtenus en 2010-2011
14	États financiers
14	Responsabilité relative à la production de rapports financiers
15	Rapport de l'auditeur indépendant
17	État de la situation financière
18	État des résultats et du résultat global
19	État de l'évolution de l'actif net
20	État des flux de trésorerie
21	Notes complémentaires aux états financiers
28	Régie de l'organisme
28	Aperçu
28	Responsabilité
28	Rôles et responsabilités
29	Préparation de rapports financiers
29	Contrôles internes
29	Activités d'exploitation
30	Politiques et procédures relatives à la gestion des risques
31	Perspectives pour 2011-2012
32	Autres sources d'information
33	Coordonnées

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année 2011 s'est avérée des plus actives pour notre organisme. Il s'agit d'une année au cours de laquelle la SOFC a réalisé des progrès considérables dans l'accomplissement de son mandat. Cette année-là s'est révélée être une année charnière pour la SOFC, alors que le gouvernement a nommé Selma Lussenburg à titre de nouvelle présidente et reconduit George Ross au poste de vice-président. Nous sommes heureux d'accueillir Mme Lussenburg au sein du conseil et nous nous réjouissons d'avoir la chance de profiter du bagage d'expérience qu'elle procure à notre organisme dans le cadre de son mandat. L'élargissement du conseil était – et est toujours – l'un des éléments importants du plan gouvernemental visant à accroître la représentation du secteur privé à la table du conseil, et ce, tout en veillant à préserver la perspective du secteur public en matière de gouvernance et de responsabilité.

Depuis le lancement du FODTE en juillet 2009, la SOFC a connu une certaine évolution. En 2009-2010, elle affichait le même profil que toute autre entreprise en démarrage, c'est-à-dire qu'elle s'affairait à élaborer des systèmes et des processus pour s'acquitter de la charge de travail tout en tentant d'avoir une certaine incidence sur le marché. Ce chantier s'est poursuivi en 2010-2011 et continuera pendant quelques années encore alors que la SOFC devient peu à peu un intervenant bien établi au sein de cet écosystème d'investissements de capitaux en phase initiale.

Au moment où le ministère de la Recherche et de l'Innovation entreprenait l'élaboration de la stratégie sur les investissements de capital de risque, l'un des principes directeurs de la création du FOCR et du FODTE reposait sur l'adoption d'une approche tribulaire du marché et axée sur les rendements en matière d'investissement dans des

entreprises innovantes à forte croissance, soit une approche devant donner lieu aux résultats les plus satisfaisants en termes de réussite des nouvelles sociétés et en termes de création d'emplois destinés à une main-d'œuvre très qualifiée.

Et cette stratégie donne ses fruits. Entre le moment de sa création et le mois de juin 2011, le FOCR a procédé à la clôture de trois fonds ontariens et de quatre coinvestissements ontariens, alors que les démarches concernant deux autres fonds d'investissement ontariens devraient se conclure d'ici quelques mois. De plus, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre avec succès dans le cadre du FOCR, lesquelles visent à élargir l'écosystème ontarien d'investissement de capitaux.

De sa création jusqu'à la fin de l'exercice financier 2010-2011, le FODTE a approuvé une vingtaine d'investisseurs qualifiés et deux groupes d'investisseurs providentiels, et a par ailleurs conclu seize engagements d'investissement, ce qui a suscité une contribution de plus de deux dollars en capital supplémentaire du secteur privé pour chaque dollar investi. Le FODTE joue un rôle de premier plan pour favoriser les investissements dans les entreprises ontariennes émergentes et innovantes. Ainsi, des investissements ont été engagés dans chacun des trois secteurs admissibles, soit :

- les technologies propres;
- les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe; et
- les médias numériques et les technologies de l'information et des communications.

Même si l'année dernière s'est caractérisée par une légère reprise en ce qui concerne les sommes investies dans les marchés ontarien et canadien, les niveaux de capital de risque amassé ont atteint des niveaux inférieurs records pour

une deuxième année de suite. Le marché pourrait dépendre grandement des indications préliminaires du quatrième trimestre de l'exercice 2010-2011, lesquelles tendent à montrer une amélioration du côté des retraits, ce qui procurerait aux investisseurs les liquidités et les rendements plus qu'attendus et permettrait aux entreprises de disposer de capitaux. Le ralentissement des mobilisations de fonds et les faibles niveaux d'investissement en capital-risque en Ontario et au Canada mettent en relief le rôle que continuent d'exercer le FOCR et le FODTE à titre de source importante de capitaux pour stimuler les investissements dans les secteurs admissibles clés, et ce, grâce à la création de fonds et au soutien nécessaire à la réussite des séries d'investissements.

En 2011-2012, la SOFC continuera de jouer un rôle parmi le groupe d'associés commanditaires qui collaborent avec le gestionnaire du FOCR afin de surveiller les progrès du fonds et de soutenir l'écosystème ontarien d'investissement de capitaux. Outre ses investisseurs admissibles, la SOFC entend aussi se tourner vers un bassin élargi d'investisseurs qui s'intéressent au marché ontarien.

Nous voudrions profiter de l'occasion pour remercier les membres du personnel de la SOFC pour leur dévouement indéfectible, leur ardeur à la tâche et leur soutien au cours de la dernière année.

Les entreprises innovantes tiennent une place cruciale au sein de l'économie ontarienne. Le FOCR

et le FODTE jouent pour leur part un rôle important en épaulant ces entreprises, en consolidant la croissance et l'expansion de l'écosystème ontarien d'investissement en capital-risque, et en favorisant le développement de secteurs d'innovation et de forte croissance dans la province.



George Ross, vice-président



Selma Lussenburg, présidente



John Marshall, président-directeur général

le 28 Juin 2011

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selma Lussenburg, présidente du conseil

Mandat à la table du conseil : février 2011 à février 2014

Selma Lussenburg a été nommée présidente du conseil de la SOFC le 9 février 2011. Mme Lussenburg possède une solide expérience dans le secteur privé, où elle a travaillé pour le compte de la société AT&T et du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Elle peut également compter sur un bagage en gouvernance d'entreprise, notamment à titre de secrétaire générale du conseil d'administration d'OMERS.

Mme Lussenburg est directrice du volet ontarien de l'Association des conseillers juridiques d'entreprise (ACC) et coprésidente canadienne du Comité de sensibilisation des entreprises sous la gouverne du Comité consultatif des ministres du Commerce de l'ALENA 2022 sur la résolution de litiges commerciaux privés. Elle est par ailleurs membre du comité exécutif relevant du conseil consultatif au sein du Canada-United States Law Institute.

Mme Lussenburg est titulaire d'un diplôme de l'Université d'Ottawa (B.A. et LL. B. avec mention) et de l'Australian National University (maîtrise en droit). Elle détient également le titre de directrice agréée reconnu par le Directors College de la DeGroot School of Business sanctionnée par la McMaster University. Elle est aussi membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et du Centre canadien d'éthique et de politique des entreprises.

George Ross, vice-président

Mandat à la table du conseil : février 2009 à janvier 2014

George Ross est sous-ministre de la Recherche et de l'Innovation et sous-ministre des Services aux consommateurs au sein du gouvernement de l'Ontario. Auparavant, M. Ross avait occupé le poste de sous-ministre adjoint et de directeur général du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

Il a été président du conseil d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) de février 2009 à février 2011.

Avant d'entrer au MRI, M. Ross était sous-ministre adjoint des Services sur le terrain au ministère des Richesses naturelles (MRN).

M. Ross est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales de l'Université de Waterloo et d'un diplôme de l'Institut des administrateurs de sociétés décerné par la Rotman School of Management. Il détient également des certificats d'administration commerciale et de gestion des ressources humaines de l'Université Ryerson et de l'Université Queen's. M. Ross a reçu le diplôme afférent au programme supérieur de gestion des ressources humaines de la Rotman School of Business décerné par l'Université de Toronto.

Tony Rockingham

Mandat à la table du conseil : février 2009 à février 2012

M. Rockingham est sous-ministre adjoint, Division de l'innovation et de la commercialisation, au ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

Il était auparavant sous-ministre adjoint responsable des politiques stratégiques et de conservation au ministère de l'Énergie.

M. Rockingham a étudié en génie industriel à l'Université de Toronto et obtenu un doctorat en génie mécanique du Imperial College of Science and Technology, à Londres (Angleterre).

Gadi Mayman

Mandat à la table du conseil : février 2009 à février 2012

M. Mayman est directeur général de l'Office ontarien de financement (OOF).

Responsable de la stratégie d'emprunt à moyen et à long terme ainsi que des relations et des politiques bancaires liées à la gestion de la dette de la province

de l'Ontario, il conseille le gouvernement à propos de l'utilisation du crédit provincial et des relations avec les marchés financiers et les investisseurs. M. Mayman est également directeur général de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO), dont il assume la responsabilité des activités quotidiennes.

Il est membre du conseil d'administration de la Société ontarienne de travaux d'infrastructure (SOTI) et copréside également le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité paritaire de l'OOF et de l'Ontario Power Generation (OPG) Committee.

Avant d'entrer au service du ministère des Finances de l'Ontario en 1991, M. Mayman a travaillé pendant trois ans comme agent du trésor à la Société pour l'expansion des exportations (SEE) à Ottawa, et pendant cinq ans à la division internationale de la Banque Toronto-Dominion.

M. Mayman détient un baccalauréat en génie industriel de l'Université de Toronto et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario.

Tony Vander Voet

Mandat à la table du conseil : février 2009 à février 2012

M. Vander Voet a récemment laissé son poste de sous-ministre adjoint par intérim, Division des sciences et de la recherche, au ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

Depuis 1980, M. Vander Voet a occupé divers postes à responsabilités croissantes au sein de plusieurs ministères et organismes ontariens, dont le ministère du Développement du Nord et des Mines, le Centre des sciences de l'Ontario, le ministère de la Culture, du Tourisme et des Loisirs, le ministère du Solliciteur général et des Services correctionnels ainsi que le ministère du Développement économique et du Commerce.

M. Vander Voet est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en chimie de l'Université de l'Alberta, et détient un doctorat en chimie de l'Université de Toronto.

EXAMEN ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Les marchés de capital-risque en 2010

Le marché canadien de capital-risque a montré des signes modérés de reprise en 2010, les investissements y ayant totalisé 1,1 milliard de dollars, soit une augmentation de 10 % comparativement à 2009. Il s'agit néanmoins d'un niveau qui ne représente qu'un tiers des sommets atteints en 2000. De même, le nombre d'entreprises canadiennes ayant bénéficié de fonds de capital de risque s'est accru de 5 % pour atteindre un total de 354 entreprises, comparativement à 337 l'année précédente¹. La moyenne des transactions s'établissait à 3,2 millions de dollars en 2010, par rapport à 3,1 millions de dollars en 2009.

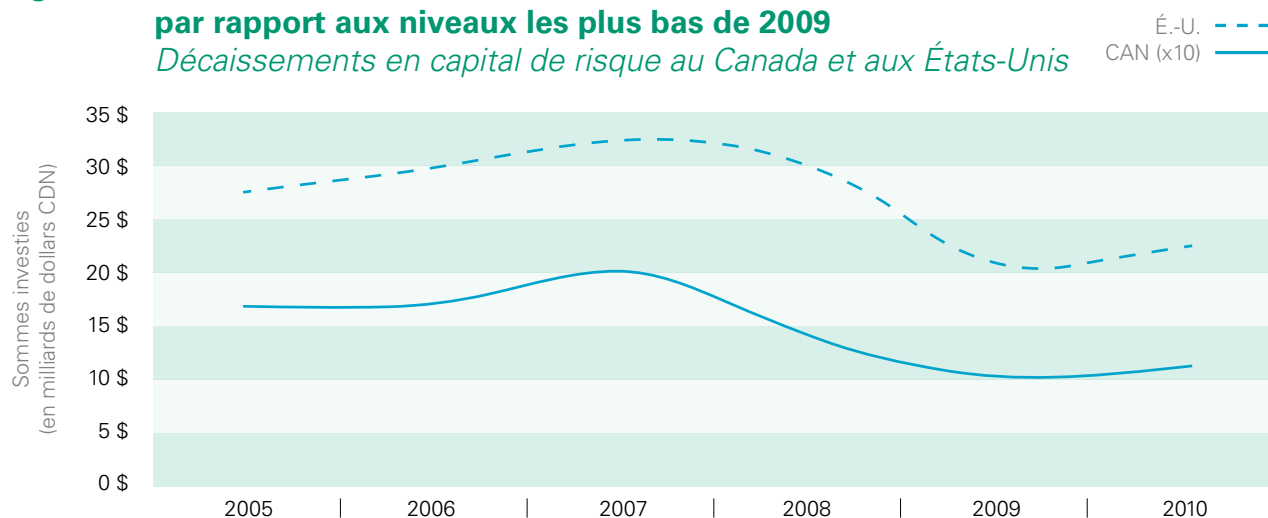
En 2010, les États-Unis ont aussi connu des niveaux d'activité supérieurs du côté des investissements, l'accroissement y ayant atteint un taux encore plus élevé, soit une augmentation de 19 % comparativement à 2009, ou 21,8 milliards de dollars américains. Pour l'année 2010, les niveaux globaux d'investissement au Canada et aux États-Unis se sont néanmoins avérés considérablement

moins élevés que ceux connus entre 2005 et 2008, comme en fait foi la figure 1.

En 2010, les fonds canadiens ont investi davantage, et ce, tant sur le marché intérieur qu'à l'échelle internationale, la participation dans les transactions étrangères en 2010 s'étant accrue de 43 % par rapport à l'année précédente. Les investissements étrangers en Ontario, lesquels représentent habituellement de 30 % à 50 % de tous les capitaux investis, n'ont représenté cette fois-ci que 20 % de l'ensemble des investissements. Cette baisse du côté des investissements provenant de l'étranger fait écho à une tendance plus généralisée chez les investisseurs américains et étrangers qui cherchent à favoriser une gestion locale de leurs portefeuilles existants. Cet état de fait exerce une pression supplémentaire sur la SOFC pour mieux faire connaître aux intervenants internationaux les possibilités d'investissement dans diverses entreprises innovantes situées en Ontario.

En ce qui concerne l'Ontario, les transactions en capital de risque ont également figuré en hausse en

Figure 1: Le niveau d'investissement au Canada et aux É.-U. s'accroît par rapport aux niveaux les plus bas de 2009
Décaissements en capital de risque au Canada et aux États-Unis



Sources: Thomson Reuters, Preqin Ltd., MarketWatch.

1) Le Moniteur du capital de risque - quatrième trimestre de 2010, Industrie Canada; Canada's Venture Capital Market.

2010. Au cours de l'exercice fiscal de la SOFC (1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011), la somme globale des investissements a atteint 438 millions de dollars, comparativement à 358 millions de dollars au cours de la même période de douze mois en 2009. Le nombre de sociétés ontariennes ayant bénéficié de fonds de capital de risque est resté stable, soit un total de 139 entreprises en 2010 contre 137 en 2009. Les niveaux d'investissement en capital de risque en phase initiale se sont élevés à 164 millions de dollars en 2010, comparativement à 113 millions en 2009.

Pour la deuxième année consécutive, la mobilisation de fonds en capital de risque au Canada a atteint de nouveaux niveaux plancher, alors qu'à peine 819 millions de dollars ont été recueillis en 2010, soit le niveau le plus bas depuis 16 ans sur le marché canadien². Le nombre de fonds clôturés a également connu un déclin. L'année dernière, les fonds privés n'ont amassé que 350 millions en nouveaux capitaux, ce qui représente une baisse de 41 % par rapport aux niveaux d'investissement connus en 2009³. En 2010, le financement était à la charge de particuliers, de gouvernements et de groupes étrangers⁴. Les lacunes du côté des investissements institutionnels et d'entreprises dans les fonds mettent en lumière l'importance de la SOFC et le rôle de cette dernière à titre de catalyseur de nouveaux fonds sur le marché.

Il apparaît évident que les sociétés en commandite se sont tournées vers d'autres classes d'actifs⁵. Au Canada et ailleurs, cela constitue un facteur ayant contribué à la période de consolidation des fonds qu'a dû traverser le secteur du capital de risque. Le déclin du nombre d'investisseurs actifs donne lieu à des prédictions annonçant un tableau pour l'avenir où le nombre de fonds et la taille de chacun iront diminuant⁶. Étant donné cette situation difficile du

point de vue du financement en 2010-2011, on peut considérer comme une réalisation remarquable le fait que le FOCC ait procédé à la clôture de deux fonds (au 31 mars 2011) et qu'il ait retenu des engagements et des ordres à un certain nombre de gestionnaires de fonds.

L'insuffisance du capital de risque en Ontario a d'importantes répercussions pour la SOFC : d'abord indirectement, c'est-à-dire à titre de société en commandite du FOCC alors que le commandité bâtit son portefeuille de fonds de fonds; plus directement lorsqu'il s'agit de maintenir et d'allonger la liste d'investisseurs qualifiés relativement au FODTE. La SOFC adoptera une approche plus proactive pour faire en sorte d'être représentée par un bassin élargi d'investisseurs, en favorisant par exemple les investisseurs providentiels et les sociétés investisseuses. On s'intéressera notamment à la croissance notable de la classe de « super-investisseurs providentiels » (soit des particuliers, habituellement des entrepreneurs en série, possédant des avoirs substantiels mais disposant aussi d'une solide expertise du domaine)⁷. Des recherches menées récemment par Harvard et le MIT montrent que les entreprises qui sont appuyées par un investisseur providentiel connaissent une meilleure croissance et disposent de meilleures chances de survivre que celles pour qui ce n'est pas le cas⁸.

En ce qui concerne les investissements de l'industrie au cours de l'exercice 2010-2011 de la SOFC, on constate que le secteur des communications et les autres secteurs des TI ont bénéficié dans l'ensemble de la plus importante portion des investissements de capital de risque, réunissant 267 millions de dollars, soit 61 % du total des investissements en capital de risque en Ontario. Les sociétés du secteur des sciences de

2) Canada's Venture Capital Market in 2010, Thomson Reuters pour Canadian Venture Capital & Private Equity.

3) Le Moniteur du capital de risque - quatrième trimestre de 2010, Industrie Canada; Canada's Venture Capital Market.

4) Canada's Venture Capital Market in 2010, Thomson Reuters pour l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement.

5) ACCRI/Thomson Reuters, janvier 2011; NVCA, novembre 2010.

6) Back to Basics: Venture capital insights and trends report 2010, Ernst & Young.

7) The Wall Street Journal, 28 avril 2010.

8) Harvard Business School Working Papers, Kerr, Learner et Schoar, The Consequences Entrepreneurial Finance: A Regression Discontinuity Analysis, avril 2010.

la vie ont quant à elles reçu un total de 73 millions de dollars en investissements de capital de risque en 2010, alors que le secteur des technologies propres a vu sa part d'investissements se chiffrer à 90 millions de dollars. Notons la percée soudaine du secteur des technologies propres : les données de 2010 pour l'Ontario affichent une hausse de 69 % dans ce domaine par rapport à 2009⁹.

En ce qui touche à l'accroissement du nombre de transactions de capital de risque, des signes de reprise sont également perceptibles relativement au nombre de retraits financés en capital-risque en 2010 à la faveur de la reprise économique. Au Canada, 31 retraits ont été réalisés par des compagnies à capital de risque au cours de l'année 2010, comparativement à 25 retraits en 2009, ce qui représente une hausse de 24 %. Dans presque tous les cas, ces retraits constituaient des acquisitions, un seul de ces retraits étant intervenu par un premier appel public à l'épargne.

Au cours du premier trimestre de 2011, le Canada a connu une présence accrue de sociétés investisseuses constituant des filiales de grandes sociétés multinationales et, par conséquent, un

accroissement du nombre d'investissements associés aux principales sociétés investisseuses, soit par le biais de transactions telles que l'acquisition de Pushlife par Google, les investissements d'Amex, de Rogers et de Verizon dans la société Payphone, l'acquisition médiatisée de Skype par Microsoft, et enfin l'acquisition de Radian6 par Salesforce. Ces acquisitions de sociétés mettent en relief une tendance exprimée par les grandes entreprises à chercher plus rapidement à mettre la main sur les technologies perturbatrices afin de préserver leur avantage concurrentiel sur le marché. Le cycle court et rythmé en matière d'innovation incite les entreprises à acquérir des sociétés en début de croissance et à maintenir de grandes réserves en capital en vue de procéder à d'importantes acquisitions de sociétés. Devant les difficultés que représentent encore et toujours les opérations de financement sur le marché du capital de risque, la SOFC entend maintenir le dialogue avec les sociétés investisseuses ayant le mandat d'investir dans les sociétés technologiques, et ce, afin de préserver le flux de capital de risque au démarrage à l'intention des entreprises innovantes de l'Ontario.

9) Canada's Venture Capital Market in 2010, Thomson Reuters pour l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement.

Activités d'exploitation et résultats obtenus en 2010-2011

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR)

Au 31 mars 2011, en conformité avec les lignes directrices relatives au portefeuille du FOCR, ce dernier se caractérisait par six engagements de fonds auprès de fonds de capital-risque qualifiés, dont quatre engagements totalisant 83,9 millions de dollars dirigés vers des fonds ontariens et 3,4 millions de dollars à l'intention de deux autres fonds, en plus de deux investissements directs et d'un investissement complémentaire direct. On estime que ces engagements auront été avantageusement mis à profit, au 30 juin 2011, pour attirer des capitaux supplémentaires de 560 millions de dollars provenant d'autres investisseurs et auxquels auront accès des entreprises ontariennes.

Au cours de l'exercice financier de la SOFC, les gestionnaires du FOCR ont approuvé, en décembre 2010, des engagements conditionnels de 20 millions de dollars à l'intention du Bridgescale Partners II, un fonds de croissance et de capitaux propres en phase tardive basé en Ontario et aux États-Unis et axé sur les sociétés du secteur des technologies de l'information. En janvier 2011, le FOCR a par ailleurs donné son approbation à un engagement conditionnel d'une valeur de 20 millions de dollars au BlackBerry Partners Fund II, un fonds ontarien de capital-risque axé sur les entreprises du secteur des technologies d'Internet mobile. En mars 2011, le FOCR a procédé à un investissement complémentaire direct à l'intention de I Love Rewards, un fournisseur ontarien de programmes de reconnaissance et de récompenses par Internet, d'incitatifs à la vente et de témoignage de reconnaissance. En accord avec les modalités

de l'entente de société en commandite du FOCR, 67 fonds ont été examinés par le FOCR au cours de la dernière année¹⁰. Il est possible que certains d'entre eux soient toujours à l'étude et puissent éventuellement être retenus pour faire partie du portefeuille du FOCR.

Après le 31 mars 2011, le FOCR a procédé à la clôture de deux autres investissements directs en Ontario, en plus de conclure un autre engagement dans cette province. En outre, le BlackBerry Partners Fund II s'est soldé par une clôture initiale affichant 100 millions de dollars excédentaires. Le gestionnaire du FOCR, Northleaf Capital Partners, a continué de mettre en œuvre une série d'initiatives de capital-risque visant à promouvoir le FOCR auprès de la communauté d'investisseurs de capital de risque à l'échelle ontarienne, canadienne et internationale.

Séances « Brunch pour apprendre » du FOCR

Les séances « Brunch pour apprendre » visent à traiter d'enjeux pertinents aux yeux des gestionnaires de fonds de capital de risque et à favoriser les occasions pragmatiques de réseautage et de développement communautaire. La séance décrite ci-dessous a été tenue en 2010.

Le groupe des entrepreneurs : une table ronde en toute franchise

Le FOCR s'est associé à l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement (ACCRI) pour la tenue d'un déjeuner-causerie à la Chambre de commerce de Toronto. Plus de 80 professionnels y ont pris part en provenance des quatre coins de l'écosystème du capital-risque. Les échanges y étaient axés sur les caractéristiques de l'entrepreneur fructueux, sur les facteurs incitant les fondateurs à devenir des entrepreneurs en série, ainsi que sur les avantages et les défis associés à l'entrepreneuriat

¹⁰ Dans le cadre du processus de diligence du FOCR, les fonds sélectionnés doivent être examinés à maintes reprises au cours d'une période donnée de douze mois.

et aux activités de financement en capitaux dans l'environnement actuel.

Bulletin E-Venture Newsletter

Le bulletin E-Venture Newsletter a été lancé en juillet 2009. Cette publication semestrielle propose un survol des récents développements au sujet des investissements et des sociétés en portefeuille du FOCR, ainsi que le profil de gestionnaires de fonds, l'illustration de cas de réussite, des nouvelles de l'industrie, des données sur les pratiques exemplaires

et diverses données pertinentes. Les volumes 2 et 3 du bulletin ont été respectivement publiés en février et en août 2010.

Activités et conférences sectorielles

Northleaf Capital Partners a représenté le FOCR dans le cadre de diverses activités et initiatives sectorielles en cours d'année. La participation à de telles conférences contribue à consolider l'écosystème ontarien du capital de risque.

Le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE)

Investisseurs qualifiés

Au cours de l'exercice 2010-2011, la SOFC a approuvé 12 nouveaux investisseurs qualifiés, ce qui porte à 22 le total d'investisseurs inscrits au FODTE depuis son lancement. Ces investisseurs sont principalement des sociétés de capital-risque, mais on compte également 2 groupes d'investisseurs providentiels.



Sociétés en portefeuille

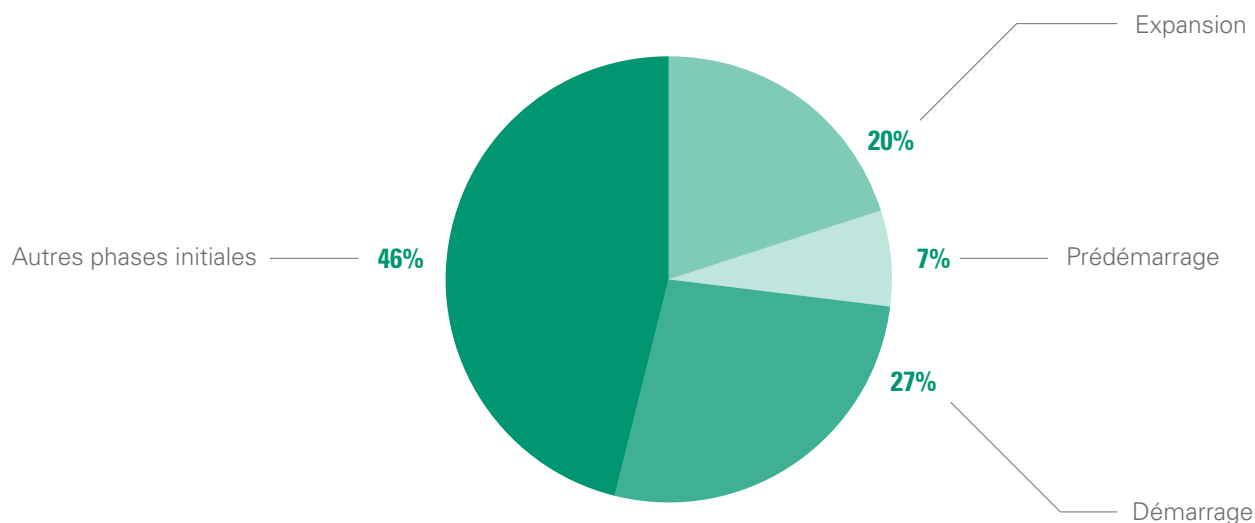
Au cours de l'exercice 2010-2011, la SOFC (par le biais du FODTE) a procédé à 16 coinvestissements, représentant des engagements d'investissement de la part de la SOFC d'une valeur de 24,94 millions de dollars et ayant permis de générer plus de 2 dollars en capital privé supplémentaire pour chaque dollar investi. Ces 16 coinvestissements englobent 12 « investissements initiaux » (soit de nouveaux investissements) et 4 investissements complémentaires dans des sociétés en portefeuille du FODTE. Les 12 nouveaux investissements concrétisés en 2010-2011 sont les suivants :



La majeure partie des investissements appartient au secteur des médias numériques et des technologies de l'information et des communications. 3 de ces investissements sont liés à des entreprises de technologies propres et 2 autres touchent au secteur des sciences de la vie et des technologies de la santé de pointe.

Une portion importante des investissements du FODTE s'applique à des sociétés en phase initiale, la majorité des investissements intervenant au-delà de la phase de prédémarrage ou de démarrage.

Sociétés du portefeuille du FODTE, par phase



La SOFC tient également à féliciter quelques sociétés intégrées au portefeuille du FODTE, ces sociétés ayant été retenues dans le cadre du palmarès Fast 50 établi par Deloitte. Ainsi, les sociétés Avvasi Incorporated et Morega Systems ont été récompensées dans la catégorie « Sociétés prometteuses », alors que Energate et Ecobee ont été retenues par Deloitte dans la catégorie « Technologie 15 sociétés vertes ».

Rayonnement

Parmi les objectifs du FODTE figurait celui d'accroître la somme de capitaux disponibles pour les entreprises ontariennes émergentes. Pour y arriver, la SOFC a participé à diverses activités cette année dans le but d'améliorer sa présence au sein de la communauté d'investisseurs, et ce, afin de mieux remplir son mandat. Dans le cadre de ces activités de rayonnement, la SOFC a ciblé et intéressé un certain nombre d'investisseurs désireux de se qualifier pour le FODTE. Ceux-ci se composent d'investisseurs les plus divers, dont des sociétés internationales entretenant des filiales en capital de risque, de grands investisseurs étrangers en capital-risque ou en capitaux propres privés, ou encore des fonds de pension démontrant un intérêt envers les sociétés ontariennes du secteur des technologies.

La SOFC est d'avis qu'un tel engagement continu envers les intervenants du secteur s'avère essentiel pour perpétuer la croissance et la réussite du fonds, ce qui passe nécessairement par l'intérêt suscité auprès d'une vaste gamme d'investisseurs à l'égard des entreprises ontariennes. Ces efforts s'avèrent profitables grâce aux démarches proactives de la SOFC pour échanger avec les investisseurs présents aux activités ciblées du secteur : congrès annuel de l'ACCRI, C100 Events, North American Venture Capital Summit, Digital Puck Lounge, JP Morgan Conference, BIO 2010, National Angel Summit, The Ottawa Venture Forum, BioFinance, BIOContact, Discovery Days des Centres d'excellence de l'Ontario, et le ROE.

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada de l'Institut Canadien des comptables agréés et relèvent de la compétence de la direction. La préparation des états financiers requiert nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les transactions touchant la période comptable en cours ne peuvent être conclues avec certitude que lors de périodes futures. Les états financiers ont été dressés de façon appropriée selon les limites raisonnables de l'importance relative et en tenant compte des renseignements disponibles jusqu'au 28 juin 2011.

La direction maintient un système de contrôles internes conçus pour donner une assurance raisonnable que les biens sont protégés et que l'information financière fiable est disponible en temps utile. Le système inclut les politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui permet une délégation de pouvoirs et une séparation des responsabilités appropriées. La Division de la vérification interne de l'Ontario relevant du ministère des Finances est en mesure d'évaluer de façon indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et ce, de façon continue et, au besoin, de présenter ses conclusions à la direction et au comité d'audit du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière de production de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité d'audit aide le conseil d'administration à s'acquitter de ces responsabilités. Le comité tient des réunions périodiques avec la direction et les auditeurs internes et externes, le cas échéant, afin de discuter des questions qu'ils ont soulevées et d'examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont fait l'objet d'un audit de la part d'un auditeur tiers, à savoir PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers de la SOFC présentent fidèlement la situation financière de celle-ci, conformément aux PCGR du Canada. Le rapport de l'auditeur qui apparaît à la page suivante, présente la portée de l'examen de l'auditeur et son opinion.

Au nom de la direction



John Marshall
Président-directeur général

Le 28 juin 2011

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
PO Box 82
Royal Trust Tower, Suite 3000
Toronto-Dominion Centre
Toronto, Ontario
Canada M5K 1G8
Téléphone +1 416 863 1133
Télécopieur +1 416 365 8215
www.pwc.com/ca/fr

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la Société ontarienne de financement de la croissance

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de financement de la croissance, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et les états des résultats et du résultat global, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes y afférentes, dont un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario, membre de PricewaterhouseCoopers International Limited, chaque société membre étant une entité distincte sur le plan juridique.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société ontarienne de financement de la croissance au 31 mars 2011 et des résultats de ses activités, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Autre point

Les états financiers de la Société ontarienne de financement de la croissance pour l'exercice clos le 31 mars 2010 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion sans réserve en date du 18 mai 2010.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Société ontarienne de financement de la croissance

État de la situation financière

Au 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIF		
<i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	1 918 605 \$	806,735 \$
<i>Titres négociables (note 4)</i>	77 236 734	84 989 303
<i>Comptes débiteurs (note 10)</i>	739 468	2 580 000
<i>Fonds ontarien de capital-risque SC (note 5)</i>	16 442 037	7 936 728
<i>Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (notes 6 et 8)</i>	27 448 706	5 980 000
	123 785 550 \$	102 292 766 \$

PASSIF		
<i>Comptes créditeurs (note 9)</i>	585 716 \$	1 158 096 \$
ACTIF NET		
<i>Fonds d'administration</i>	123 199 834	101 134 670
	123 785 550 \$	102 292 766 \$

Approuvé par le Conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

Société ontarienne de financement de la croissance

État des résultats et du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
REVENUS		
<i>Financement et paiements de transfert de la province de l'Ontario - Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (note 6)</i>	23 067 176 \$	9 560 000 \$
<i>Intérêts créditeurs</i>	889 868	479 379
	23 957 044 \$	10 039 379 \$
DÉPENSES		
<i>Remboursements au ministère de la Recherche et de l'Innovation (note 9)</i>	926 716 \$	1 135 500 \$
<i>Frais de gestion de la trésorerie</i>	42 423	46 551
<i>Frais de services professionnels</i>	335 036	216 367
	1 304 175 \$	1 398 418 \$
REVENUS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	22 652 869 \$	8 640 961 \$
ÉCART DE CONVERSION (note 2)	(572 826)	—
	22 080 043 \$	8 640 961 \$
REVENU NET DE L'EXERCICE	22 080 043 \$	8 640 961 \$
AUTRE RÉSULTAT GLOBAL		
<i>Perte latente sur actifs financiers disponibles à la vente – titres négociables</i>	(14 879)	—
	22 065 164 \$	8 640 961 \$
RÉSULTAT GLOBAL	22 065 164 \$	8 640 961 \$

Société ontarienne de financement de la croissance

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	101 134 670 \$	92 493 709 \$
<i>Revenu net de l'exercice</i>	22 080 043	8 640 961
<i>Cumul des autres éléments du résultat global</i>		
<i>Solde au début de l'exercice</i>	—	—
<i>Autres éléments du résultat global</i>	(14 879)	—
<i>Solde à la fin de l'exercice</i>	(14 879)	—
	<hr/>	<hr/>
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	123 199 834 \$	101 134 670 \$

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars 2011

	2011	2010
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
Activités d'exploitation		
Revenus d'exploitation de l'exercice	22 652 869 \$	8 640 961 \$
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	1 840 532	(2 397 262)
Variation des soldes hors trésorerie liés à l'exploitation		
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs	(572 380)	1 149 168
	<hr/>	<hr/>
	23 921 021 \$	7 392 867 \$
Activités d'investissement		
Achat de titres négociables	(233 203 970)	—
Vente de titres négociables	240 941 660	5 560 940
Achat du Fonds ontarien de capital-risque SC	(8 505 309)	(6 179 177)
Achat du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes	(21 468 706)	(5 980 000)
	<hr/>	<hr/>
	(22 236 325) \$	(6 598 237) \$
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice		
	1 684 696	794 630
Incidence des fluctuations des taux de change (note 2)	(572 826)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	806 735	12 105
	<hr/>	<hr/>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 918 605 \$	806 735 \$

Notes complémentaires aux états financiers

1. Description de l'entreprise

La Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC ou la Société) est une société sans capital-actions, établie en vertu de la Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance (la Loi), qui a été proclamée en vigueur le 1^{er} février 2009 à titre d'agence du ministère de la Recherche et de l'Innovation (MRI).

Le cadre légal de la Société est défini dans la Loi. En vertu de l'article 4 de la Loi, la Société a pour mission de :

- (a) s'occuper de l'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC (FOCR), et notamment le recevoir, le détenir et l'administrer;
- (b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 4(a); et
- (c) réaliser les autres objets que prescrivent les règlements.

En vertu de l'article 1 du règlement de l'Ontario 278/09 (le Règlement), pris en application de la Loi, les buts suivants sont prescrits comme missions additionnelles de la Société :

- (a) acquérir un portefeuille de placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, portefeuille appelé Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) en français et Ontario Emerging Technologies Fund en anglais, et s'en occuper, notamment le gérer;
- (b) recevoir des biens, immeubles ou meubles, ou s'occuper de tels biens, notamment les détenir, les placer ou les vendre, aux fins des objets visés à l'alinéa 1(a).

Tel qu'il est requis en vertu de la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte

des organismes, la Société et le MRI ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre la SOFC et le MRI.

La SOFC est considérée comme une entreprise opérationnelle. La SOFC est tenue de satisfaire aux obligations contractuelles de la province de l'Ontario en qualité de société en commandite dans le cadre du FOCR. La SOFC est également tenue d'établir, de détenir et d'administrer le FODTE.

Le FOCR est une initiative partagée entre la province de l'Ontario et les plus grands investisseurs institutionnels. Il adopte la structure d'un fonds de fonds qui investit principalement dans des fonds de capital-risque basés en Ontario est axés sur l'Ontario, pour ensuite investir dans des entreprises innovatrices à forte croissance. Le FOCR a été établi pour fournir des fonds d'investissement aux gestionnaires de capital-risque et d'actions de croissance dans la province de l'Ontario qui sont en mesure de rapporter des rendements supérieurs en investissant dans des entreprises en vue de créer des sociétés d'envergure qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale.

Le FODTE adopte la structure d'un fonds direct de coinvestissement qui ne fera des investissements que dans des entreprises innovatrices à forte croissance en partenariat avec d'autres investisseurs admissibles qui ont déjà fait preuve de réussite. Le FODTE est une initiative du gouvernement de l'Ontario pour investir dans des sociétés ontariennes innovatrices à forte croissance dans l'un des trois secteurs stratégiques suivants : (a) la technologie propre; (b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications; et (c) les sciences de la vie.

La SOFC demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu du paragraphe 149(1)(d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La SOFC demande également une exonération de la taxe fédérale sur les produits et services imposée par la Loi sur la taxe d'accise (Canada). En novembre 2009, l'Agence du revenu du Canada a confirmé l'exonération de la taxe sur les produits et services à compter du 1^{er} février 2009.

Dans le cadre de l'adoption de la taxe de vente harmonisée (TVH) et conformément à l'entente sur la TVH entre les gouvernements de l'Ontario et du Canada, les entités gouvernementales provinciales (ministères et organismes) n'ont plus d'exonération des TPS/TVH. À compter du 1^{er} juillet 2010, un modèle paiement et remboursement entre en vigueur. Cela signifie que la SOFC paie maintenant

la TVH de 13 % sur toute fourniture taxable, puis demande un remboursement intégral de ce montant de 13 %.

L'exercice financier de la SOFC est semblable à celui du gouvernement de l'Ontario et il prend fin le 31 mars.

2. Résumé des principales conventions comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels s'appuient sur le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés – Comptabilité. Les principales conventions comptables de la Société sont les suivantes.

Constatation des produits

Les intérêts créditeurs sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables, les intérêts créditeurs sont cumulés selon la méthode des intérêts effectifs.

Le financement reçu pour les projets du FODTE représente des sommes transférées à la société par le MRI, tel qu'il est décrit à la note 6.

Catégories de dépenses

- Les frais de gestion de la trésorerie représentent les frais payés à l'Office ontarien de financement (OOF) pour la gestion de la trésorerie et des services connexes.
- Les frais professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.
- Les remboursements au MRI représentent des dépenses directes de la SOFC réglées par le MRI en son nom.

Incertitude d'évaluation

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés des

actifs et des passifs, et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants constatés des revenus et des dépenses au cours de la période. Ces estimations sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur lors de la première comptabilisation. Voici un résumé du modèle comptable employé par la Société pour chacune de ses principales catégories d'instruments financiers:

Instruments financiers	Classification
Trésorerie et équivalents de trésorerie	détenus à des fins de transaction
Titres négociables	disponibles à la vente
Comptes débiteurs	prêts et créances
FOCR	disponibles à la vente
FODTE	disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction
Comptes créditeurs	autres passifs financiers

L'évaluation et le traitement ultérieurs de tout gain ou toute perte lié aux instruments financiers sont inscrits comme suit :

- (a) Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière et tout gain ou perte est comptabilisé immédiatement en revenu net. La juste valeur comprend la valeur de l'intérêt couru, le cas échéant. Les dividendes provenant des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont également imputés au revenu net de l'exercice.
- (b) Les actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels on dispose d'un prix coté sur un marché actif sont constatés à la juste valeur. Lorsqu'un placement en titres de capitaux propres classés en tant qu'actif financier disponible à la vente n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les variations de la juste valeur de tous les autres actifs disponibles à la vente sont inscrites comme autre élément du résultat global (autres résultat global) et s'accumulent dans un compte séparé au sein de l'état de l'évolution de l'actif net (cumul des autres éléments du résultat global) jusqu'à ce que l'actif subisse une dépréciation ou sorte du bilan. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés comme revenu

net selon la méthode des intérêts effectifs et le revenu de dividendes est comptabilisé comme revenu net lorsque la Société est en mesure de le recevoir. Toute perte de valeur est comptabilisée comme revenu net.

- (c) Les prêts et les créances sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Tout gain ou perte est comptabilisé comme revenu net.
- (d) Les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode des intérêts effectifs. Tout gain ou toute perte est comptabilisée comme revenu net. Les intérêts créditeurs ou les intérêts débiteurs sont comptabilisés comme revenu net selon la méthode des intérêts effectifs.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés comme revenu net. Les gains et les pertes de change sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le revenu net alors que les gains et les pertes de change sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

3. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. La Société considère les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada comme étant sans risque. La Société n'est actuellement exposée à aucun risque de crédit.

Juste valeur

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs correspond à peu près à leur juste valeur étant donné leur échéance immédiate ou rapprochée.

La juste valeur de l'investissement dans le FOCR ne peut être déterminée et a été comptabilisée au coût. Le FOCR n'a pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur du coinvestissement dans le FODTE

sera initialement comptabilisée au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Dans le cadre du processus de présentation de l'information à la Province de l'Ontario, la Société devra procéder à des évaluations périodiques de son portefeuille de coinvestissements du FODTE. Les investissements dans le FODTE qui sont détenus à des fins de transaction et disponibles sur vente sont réévalués à la juste valeur sur une base semestrielle. De plus, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE représente un instrument financier composé avec un dérivé incorporé, comme une option de conversion en capitaux propres, la valeur de ce dérivé lors de l'acquisition est estimée et comprise dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les variations subséquentes de la juste valeur étant constatées dans le revenu net. Le contrat hôte résiduel est comptabilisé à la juste valeur et les variations subséquentes de la valeur sont

incluses dans les autres éléments du résultat global conformément à la politique de la SOFC relative aux actifs financiers disponibles à la vente.

Risque de change

Le risque de change est le risque touchant le revenu de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société à ce risque est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et aux placements du FODTE libellés en dollars américains. La SOFC ne couvre pas son exposition au dollar américain. La Société avait une exposition nette de 8 660 018 \$ au dollar américain en date du 31 mars 2011 (néant \$ en 2010). Une appréciation de 5 % (dépréciation de 5 %) du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2011, entraînerait une diminution de 433 000 \$ (augmentation de 433 000 \$) des autres éléments du revenu net (néant \$ en 2010), sans avoir de répercussions sur les autres éléments du résultat global. Dans la réalité, les résultats de négociation réels pourraient différer de cette analyse de sensibilité et la différence pourrait être importante.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société est lié principalement à ses investissements à court terme dans les titres négociables. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est minime puisque les investissements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les

réductions prévues par le gestionnaire de fonds du FOFCR. Les fluctuations du taux d'intérêt pour les investissements du FODTE sont minimales puisque ces investissements ont des taux d'intérêts fixes.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en bons du Trésor qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. En date du 31 mars 2011, si la valeur des investissements dans le FOFCR et le FODTE avaient augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait augmenté ou diminué de 2 194 537 \$ (695 836 \$ en 2010). Les placements effectués grâce au FOFCR ou dans le FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable, et se font généralement dans de jeunes entreprises où la valeur ultime qui peut être réalisée par la SOFC sur la disposition éventuelle est intrinsèquement imprévisible. Les rendements sur ces placements dépendront des facteurs propres à chaque entreprise (tels que le rendement financier, la viabilité du produit et la qualité de gestion) et de forces externes (telles que l'environnement économique et le progrès technologique réalisé par les concurrents). La juste valeur du portefeuille du FODTE représente la meilleure estimation de la juste valeur par la SOFC à la date de l'état de la situation financière; cependant, les montants qui peuvent en fin de compte être réalisés peuvent être sensiblement différents.

4. Titres négociables

La SOFC peut investir à titre temporaire des fonds non immédiatement requis pour ses activités dans :

(a) des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; ou

(b) des comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, une société de fiducie, une coopérative d'épargne ou une caisse populaire.

La juste valeur des titres négociables au 31 mars (disponibles à la vente) s'établit comme suit :

	2011	2010
<i>Valeur nominale globale : 77 474 000 \$ en bons du Trésor de la province de l'Ontario, dont les échéances vont du 20 avril 2011 au 19 octobre 2011; taux du coupon moyen : 0,000 %</i>	77 236 734 \$	84 989 303 \$

5. OVCF

L'investissement dans le FOCR est constaté au coût, en fonction des capitaux appelés par l'associé commandité du FOCR. Comme les titres du FOCR

ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur des investissements ne peut être aisément déterminée.

6. Province de l'Ontario - FODTE

Le 18 mars 2009, le gouvernement de l'Ontario, dans le cadre d'une initiative du MRI, a annoncé son intention de créer un nouveau fonds de capital-risque pour accroître l'investissement dans les technologies vertes et les entreprises axées sur les technologies de pointe ayant une présence importante en Ontario. Le FODTE a été créé pour aider les entreprises du secteur des technologies à collecter les fonds nécessaires pour se développer et être concurrentielles sur le marché international.

Le FODTE a été créé en juillet 2009 lorsque la province de l'Ontario s'est engagée à financer

l'initiative à hauteur de 250 millions \$. Le FODTE, en tant que fonds de coinvestissement direct, n'investit que dans des entreprises novatrices à fort potentiel, conjointement avec d'autres investisseurs qualifiés et réputés. Les domaines d'investissement sont : (a) les technologies propres, (b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie.

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice financées par les transferts du FODTE correspondent aux montants attribués. Pour l'exercice, la SOFC a demandé 23 067 176 \$ (9 560 000 \$ en 2010) de transferts du FODTE.

7. Engagements contractuels

La SOFC a les engagements contractuels suivants :

(a) En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et la SOFC, l'OOF fournit des services de gestion de placements et de trésorerie à la SOFC. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé d'offrir des services de gestion financière et de trésorerie centralisés pour le gouvernement. La SOFC paie à l'OOF des frais pour ces services selon les actifs sous sa gestion et lui rembourse les frais associés aux

activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.

(b) En vertu de l'entente de partenariat limité avec le FOCR, la SOFC s'engage à faire un apport en capital sur demande. En date du 31 mars 2011, le capital non appelé total est de 73 557 963 \$ et la date de fin de la période d'engagement est le 6 juin 2013.

(c) En vertu de l'entente conclue avec Northwater Capital Management Inc. (Northwater) et la SOFC, Northwater fournit des services et des activités de contrôle préalable destinés à évaluer

les coinvestisseurs du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire pour ces services. La version modifiée du contrat est entrée en vigueur le 18 janvier 2010 pour autoriser la facturation à l'heure lors des visites sur place du personnel de Northwater pour la confirmation des informations fournies dans les demandes des coinvestisseurs potentiels.

- (d) En vertu de l'entente conclue avec Covington Capital Inc. (Covington) et la SOFC, Covington fournit des services et des activités de contrôle

préalable destinés à évaluer, suivre et terminer les investissements du FODTE. La SOFC paie un montant forfaitaire et un tarif horaire pour ces services et activités, respectivement. Le contrat a été modifié au cours du trimestre pour autoriser, à partir du 8 juillet 2010, la facturation à l'heure des activités de confirmation des informations fournies par les demandeurs.

8. Investissements dans le FODTE

Portefeuille du FODTE au 31 mars 2011 :

	Coût en \$	Juste valeur en \$	Passif éventuel en \$
<i>Investissements en dollar canadien – disponibles à la vente</i>	5 980 000 \$	5 980 000 \$	1 220 788 \$
<i>Investissements en dollar canadien – détenus à des fins de transaction</i>	13 254 505	13 254 505	4 967 013
<i>Investissements en dollar américain – détenus à des fins de transaction</i>	8 214 201	8 214 201	969 600
<i>Total</i>	27 448 706 \$	27 448 706 \$	7 157 401 \$

Portefeuille du FODTE au 31 mars 2010 :

	Coût en \$	Juste valeur en \$	Passif éventuel en \$
<i>Investissements en dollar canadien – disponibles à la vente</i>	5 980 000 \$	5 980 000 \$	10 790 000 \$
<i>Investissements en dollar canadien – détenus à des fins de transaction</i>	—	—	—
<i>Investissements en dollar américain – détenus à des fins de transaction</i>	—	—	—
<i>Total</i>	5 980 000 \$	5 980 000 \$	10 790 000 \$

Investissements dans le FODTE (cont.)

Les investissements dans le FODTE peuvent être faits sous la forme d'actions ou de titres de créance convertibles. Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. En date du 31 mars 2011, le portefeuille du FODTE comprenait 16 investissements dans différentes entreprises allant de 0,4 % à 3,2 % des actifs nets. La société a

enregistré une provision de 406 883 \$ (52 342 \$ en 2010) à l'égard de l'intérêt couru sur ces débetures convertibles classées comme disponibles à la vente. Les montants éventuels à la date de l'état de la situation financière représentent les engagements fermes de la SOFC visant à effectuer des placements futurs dans les entreprises du FODTE.

9. Remboursement des dépenses admissibles

La Société et le MRI mènent leurs activités sur la base du partage des coûts. La Société rembourse le MRI pour certaines dépenses engagées en son nom. Ces dépenses comprennent par exemple, sans s'y limiter, les salaires du personnel, les avantages sociaux, les frais de la technologie de l'information et les allocations de logement par membres du personnel, les services juridiques externes, la conception de site web, la traduction en français et les services de comptabilité, etc.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement, ainsi que la nature des services

fournis par le MRI, font l'objet de négociations annuelles entre la Société et le MRI. Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, la Société cherchera à obtenir la confirmation de la part du MRI que tout passif lié aux dépenses autorisées au nom de la Société est couvert en totalité sans possibilité de recours ultérieur. Tout passif en faveur du MRI relatif aux dépenses autorisées engagées avant le 31 mars 2011 a été éteint.

Depuis le 1^{er} avril 2010, la Société comptabilise les dépenses autorisées remboursables au MRI dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le MRI qui peuvent vérifiées par des tiers pour la Société.

10. Comptes débiteurs

Pour chaque exercice financier se terminant le 31 mars, les paiements dus à la Société dans le cadre des accords de transferts du FODTE peuvent être en souffrance en raison de retards dans le traitement des paiements en fin d'exercice de la province de l'Ontario. Pour 2010 et 2011, les paiements en souffrance de 2 580 000 \$ et 700 000 \$ ont été réglés en intégralité après clôture des exercices respectifs.

En tant qu'organisme provincial administré en vertu de l'annexe A, la SOFC doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats depuis le 1^{er} juillet 2010, et soumet ensuite une demande de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2011, la SOFC a payé au total 39 468 \$ au titre de la TVH.

RÉGIE DE L'ORGANISME

Aperçu

La SOFC est mandataire de la Couronne et entre dans la catégorie des entreprises opérationnelles.

Le cadre de régie de la SOFC est fondé sur la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes établie par le Conseil de gestion du gouvernement¹¹, et est défini dans sa politique de régie de l'organisme.

La régie de la SOFC repose sur les processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de la SOFC par les cadres supérieurs, le comité de vérification, le comité des ressources humaines, le conseil d'administration et le ministre de la Recherche et de l'Innovation.

Responsabilité

Le cadre de responsabilité de la SOFC découle de la loi qui la régit, soit la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance*, et du Protocole d'entente entre la SOFC et le ministre de la Recherche et de l'Innovation. Il relève aussi des directives pertinentes formulées par le Conseil de gestion du gouvernement en ce qui touche aux sociétés de la Couronne. Ces dispositions font en sorte qu'il revient au ministre de la Recherche et de l'Innovation de répondre de la SOFC devant l'Assemblée législative et le Conseil des ministres.

Le président du conseil d'administration est responsable devant le ministre en regard de l'aptitude de la Société à s'acquitter de son mandat. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Recherche et de l'Innovation, et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président, en ce qui touche à la gestion des affaires de la Société.

Le président-directeur général est responsable devant le président du conseil d'administration de la gestion quotidienne de la SOFC ainsi que de la gestion et de la supervision des membres du personnel.

Ces derniers sont nommés conformément à la *Loi sur la fonction publique* et sont assujettis aux politiques et aux directives du Conseil de gestion du gouvernement applicables aux fonctionnaires. Les employés sont responsables devant le président-directeur général.

Rôles et responsabilités

Le ministre de la Recherche et de l'Innovation entretient des liens avec la SOFC par le biais du président, et ce, au sujet des politiques, des attentes et des nouvelles directives du gouvernement touchant la SOFC. Il revient au ministre d'examiner et d'approuver le plan d'activités annuel, et de recevoir le rapport annuel de la SOFC en vue de le diffuser à l'intention du public en le déposant à l'Assemblée législative.

Le président exerce son leadership et ses activités de direction à l'égard du président-directeur général et des membres du conseil d'administration, et veille à ce que la SOFC se conforme aux politiques et aux directives gouvernementales. Le président-directeur général a la responsabilité des activités en cours au sein de la Société et veille à préserver la pertinence et l'efficacité des politiques et des procédures, y compris la production de rapports financiers.

À l'heure actuelle, le conseil d'administration se compose de deux membres issus du secteur privé et de trois fonctionnaires. Le conseil se réunit une fois par mois et reçoit régulièrement les rapports du président-directeur général portant sur les activités d'exploitation de la Société et sur la conformité de celles-ci avec les lois et politiques applicables.

Le comité de vérification chapeauté par le conseil d'administration est chargé d'approuver le plan annuel de vérification dans le cadre des vérifications externes indépendantes de la SOFC, et agit à titre d'agent de liaison, au besoin, entre les vérificateurs internes ou externes de la Société et le Vérificateur général de l'Ontario au sujet de la production de rapports et des contrôles financiers. Enfin, le comité

11) Sujet à modification suivant les besoins.

se penche sur les politiques financières et les états financiers avant de les recommander au conseil d'administration.

Préparation de rapports financiers

La SOFC prépare des états financiers trimestriels non vérifiés et des états financiers annuels vérifiés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada. Ces états sont examinés par le comité de vérification, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2010-2011 ont été préparés par la firme PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. En accord avec le processus exposé précédemment, le conseil d'administration a approuvé les états financiers vérifiés et a reçu le rapport de l'auditeur à cet égard comme le recommandait le comité de vérification. Les états financiers vérifiés pour l'exercice 2010-2011 seront déposés à l'Assemblée législative de l'Ontario comme partie intégrante du rapport annuel de la SOFC et seront annexés aux Comptes publics de l'Ontario.

Contrôles internes

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers, et ce, afin de veiller à la protection de l'actif de la SOFC et au contrôle de son passif.

Dans un souci de bonne gouvernance, la SOFC entend encadrer l'évolution de ses contrôles internes afin de veiller à ce que ceux-ci reflètent les pratiques reconnues de l'industrie. Pour assumer ses responsabilités en matière de fiabilité et d'opportunité des renseignements financiers, la SOFC recourt à un système de contrôles internes, notamment à des mesures de contrôle organisationnel et procédural.

Activités d'exploitation

Pour remplir son mandat, la SOFC peut compter sur des effectifs limités qui participent aux activités d'exploitation, de gouvernance, de contrôle financier et d'investissement. Elle peut également compter sur un certain nombre de fournisseurs externes de services d'experts-conseils ou encore sur des ententes avec des firmes externes spécialisées dans l'évaluation de fonds, dans les coinvestissements directs, dans les investissements relatifs aux fonds de fonds, ainsi que dans le tenue de livres et l'approvisionnement.

POLITIQUES ET PROCÉDURES RELATIVES À LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, la SOFC procède à une évaluation des risques à l'échelle de l'organisme et conçoit les stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de la SOFC est fondé sur les exigences énoncées dans la Directive sur l'établissement et l'obligation de rendre compte des organismes¹². Ce plan tient compte de la gestion des risques de nature interne ou externe. Le cadre de gestion des risques de la SOFC se base sur : les risques inhérents aux stratégies, aux politiques et au rendement; les risques associés à la responsabilité et à la conformité; les risques opérationnels; les risques liés à la rémunération du personnel; les risques relatifs aux technologies de l'information et à l'infrastructure; et les autres risques.

De plus, le conseil d'administration est également informé de tout risque potentiel ou avéré grâce à des mises à jour régulières de la part du président-directeur général.

12) Sujet à modification suivant les besoins.

PERSPECTIVES POUR 2011-2012

La SOFC a ciblé certaines priorités pour la prochaine année :

- consolider la gestion des intérêts de la SOFC en tant qu'associé commanditaire du FOCR;
- remplir son mandat relativement à la gestion et à l'exploitation du FODTE en vue de favoriser les entreprises ontariennes innovantes en phase initiale de croissance;
- réunir une gamme élargie d'investisseurs qualifiés dans le cadre du FODTE dans le but de contribuer à l'arrivée de capitaux supplémentaires en Ontario;
- procéder à l'amélioration constante des systèmes administratifs et opérationnels; et
- préserver un équilibre adéquat entre les objectifs d'investissement de la SOFC et la nécessité d'assurer la rigueur des processus de régie et de responsabilité à l'égard des fonds publics.

Alors qu'elle entame sa deuxième année complète d'exploitation, la SOFC entend poursuivre cette transition qui la mènera de l'initiative en démarrage qu'elle était jusqu'au statut d'intervenant bien établi sur le marché canadien du capital-risque.

Il importe que la SOFC continue de concentrer ses efforts en vue de réunir une vaste gamme d'investisseurs qui prennent part à l'écosystème ontarien de capital de risque. Cet aspect s'avère tout particulièrement important à la lumière du nombre restreint d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à investir dans cette catégorie d'actifs, ce qui donne lieu par conséquent à des défis redoutables pour le secteur du capital de risque relativement à la mobilisation de fonds. Grâce à son plan de rayonnement ciblé, la SOFC entend attirer davantage d'investisseurs providentiels afin d'accroître le niveau d'investissements injectés dans les sociétés ontariennes.

La SOFC cherchera par ailleurs à favoriser le dialogue avec la communauté d'investisseurs internationaux et de sociétés investisseuses dont les activités touchent aux investissements en capital de risque. Fort d'une vingtaine d'investisseurs qualifiés, la SOFC a la

possibilité d'intéresser des sociétés investisseuses à l'égard du flux d'affaires par le biais des ses partenaires investisseurs.

La SOFC entend poursuivre ses efforts visant l'amélioration de ses systèmes administratifs et opérationnels afin d'obtenir l'assurance que le fonctionnement de l'organisme s'avère efficace et rentable, que ce dernier dispose de systèmes adéquats de production de rapports et de contrôles internes, et qu'il se conforme pleinement à l'ensemble des directives provinciales et des dispositions législatives applicables. Compte tenu du virage qu'opère la communauté des affaires vers les Normes internationales d'information financière (NIIF), et de l'adoption par le gouvernement, d'ici quelques années, des normes comptables pour le secteur public à titre d'instrument normatif en matière de comptabilité, la SOFC analysera les changements qui s'imposent relativement à ses normes de comptabilité pour passer des principes comptables généralement reconnus (PCGR) s'appliquant au commerce canadien vers le système de comptabilité qui s'avérera le plus approprié. Cette migration aura un effet sur les contrôles comptables internes, lesquels seront ajustés suivant les besoins. La SOFC assurera la transition des normes comptables en collaborant avec ses vérificateurs en ce qui touche au traitement de ses investissements, tout en tenant dûment compte de la transition qu'opérera le marché vers les NIIF. La SOFC continuera d'adhérer à de rigoureuses normes en matière de régie d'entreprise et de responsabilité financière, et ce, tout en procédant à une migration vers de nouvelles normes comptables à l'instar d'un grand nombre d'investisseurs à l'échelle internationale.

La SOFC s'efforcera de bien répartir les ressources entre les impératifs dictés par son mandat d'investissement, la nécessité de préserver de bonnes pratiques de gouvernance, et la gestion efficace et rentable des activités d'exploitation.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION

Sites Web

Société ontarienne de financement de la croissance

www.ontario.ca/sofc

Ministère de la Recherche et de l'Innovation

www.ontario.ca/innovation

Fonds ontarien de capital-risque

www.ovcf.com

COORDONNÉES

Pour obtenir des renseignements de nature générale, veuillez communiquer avec :

Société ontarienne de financement de la croissance
393, University Avenue, bureau 1701
Toronto (Ontario) CANADA
M5G 1E6

Local : 416-325-6874
Sans frais : 1-877-422-5818
Télécopieur : 416-212-0794
Courriel : ocgc@ontario.ca
Site Web : www.ontario.ca/sofc

Pour joindre la Société ontarienne de financement
de la croissance :
416-325-6874 / 1-877-422-5818
ocgc@ontario.ca
www.ontario.ca/sofc

♻️ Imprimé en Ontario, Canada sur du papier recyclé
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2011 08/11
ISSN: 1920-3446
1923-5216 (En ligne)